



47^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme
Genève, 8- 9 Juillet 2021
Orateur : Nucia Randrianarison

ITEM 6 Examen Périodique Universel - LIBAN

Intervention orale conjointe soumise par

**VIDES International - International Volunteerism Organization for Women,
Education, Development**

Et co-signée par

**Istituto Internazionale Maria Ausiliatrice – IIMA
Office International de l'Enseignement Catholique (OIEC)**

Avec le soutien du

Secrétariat Général des Ecoles Catholiques au Liban (SGEC-L)

Merci Madame la Présidente,

VIDES, au nom de cette coalition d'ONG, salue avec satisfaction l'attitude du Liban lors de l'Examen Périodique Universel et ses efforts considérables dans la protection des droits de l'enfant. Cependant nous regrettons que les violences persistent à l'égard des femmes et des jeunes filles ainsi que les mariages précoces et forcés des adolescents. **C'est pourquoi nous encourageons la mise en place efficace des recommandations n°150.214¹ et 221².**

Concernant le droit à l'éducation, nous constatons un déficit dans la mise en œuvre de la législation nationale quant à **l'accès et la gratuité de l'éducation**. Les enfants libanais payent de frais lors de l'inscription à l'école et doivent se procurer eux-mêmes les manuels et les fournitures scolaires nécessaires. L'école n'est pas accessible aux enfants dont les familles ne disposent pas de moyens pour assurer ces coûts.

Quant à la **qualité de l'éducation**, les infrastructures scolaires demeurent insuffisantes proportionnellement aux enfants en âge scolaire et présentent plusieurs carences structurelles.

¹ Recommandation n. 150.214 : Prendre des mesures supplémentaires pour mettre fin aux mariages forcés de femmes et de filles (Angola). Rapport du Groupe de travail du 12 avril 2021: A/HRC/47/5.

² Recommandation n.221: Renforcer les mesures visant à protéger les femmes et les enfants contre toutes les formes de violence, y compris la violence domestique (Kazakhstan). *Ibid.*

Ils ne constituent pas souvent un environnement favorable à l'accueil des **enfants handicapés** ou des enfants ayant des besoins spécifiques, tels que les **enfants en situation de rue** et les **enfants réfugiés**.

C'est pourquoi nous encourageons la mise en place efficace des recommandations n°150.210 à 213 afin de prévenir l'abandon scolaire et garantir l'assiduité, en particulier auprès des familles économiquement défavorisées.

Merci Madame la Présidente.